

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 MAI 2019
N°39/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF LE SIX MAI,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DIETRICH Francis, Maire.

PRESENTS : E. BARET, G. CAILLAT, J.L. CATTANI, S. CHABANY, J. CHAÏB, C. DIBON, F. DIETRICH, E. DUCES, J.M. GRENIER, S. KOENIG, N. LEGROS, D. MANTONNIER, M. MENDEZ, F. MILET, N. MOLLARD, J. NIVON, B. PERRIER, M. RIOU, D. SANCHEZ, M. SELVE, A. VITINGER, B. ZANNI

PROCURATIONS : T. PROCACCI à J. CHAÏB

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Fabienne MILET est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

DETERMINATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES : A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019

Madame Chabany Sylvie, adjointe à l'éducation, présente les propositions de la commission éducation enfance et jeunesse du 9 avril dernier.

Afin de ne pas alourdir plus que nécessaire le budget des familles, la commission propose de ne majorer les tarifs actuels des accueils périscolaires matin et soir, du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs (mercredi et vacances scolaires) que de la valeur de l'inflation du coût de la vie 2018, à savoir 1.3%.

- **Restaurant scolaire**

La commission propose de fixer un tarif minimum pour le temps d'accueil + repas à 1 €.

- **Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires**

La commission propose un soutien à la parentalité, en proposant pour les familles qui inscrivent leurs enfants sur une semaine entière, la mise en place d'un forfait 5 jours qui inclut une réduction de 15% par rapport au coût initial. Le forfait sera appliqué pour chaque période de vacances scolaires.

- **Action jeunesse**

- Une cotisation annuelle de 15 € sera demandée pour toute inscription. La cotisation permet aux adolescents inscrits de participer aux activités gratuites proposées tout au long de l'année.
- Pour les activités qui occasionnent un coût pour la collectivité (prestation), 2 grilles de

tarification modulées (tarif A et tarif B) seront appliquées selon la nature et le coût de l'activité pour la collectivité. Le coût a été calculé afin que les charges pour les familles ne subissent pas d'augmentation importante.

- Les tarifs des activités seront indiqués aux familles sur le programme (gratuit, tarif A et tarif B)
- Des stages peuvent être proposés sur une ou plusieurs demi-journée au tarif B.

- **Transport scolaire**

Pour plus de lisibilité et de simplicité, la commission propose de modifier la grille tarifaire du transport scolaire en instaurant une redevance annuelle unique à hauteur de 8 € quel que soit l'âge des enfants.

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

DECIDE de majorer les tarifs actuels de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, de l'accueil du mercredi, du restaurant scolaire, de l'accueil périscolaire du matin et du soir et de l'action jeunesse de 1.3%

DECIDE de ramener à 1 € le tarif minimum pour le restaurant scolaire.

DECIDE de maintenir le forfait 5 jours pour l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

ADOPTÉ la mise en place d'un tarif unique pour tous les enfants scolarisés dans la commune utilisant le transport scolaire.

ADOPTÉ la mise en place d'un tarif stage au tarif B sur l'action jeunesse.

PRECISE que les tarifs des services périscolaires (accueil matin et soir et restaurant scolaire) et de l'accueil de loisirs (vacances scolaires et mercredi) sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants, le premier étant l'ainé :

- 10% pour le 2^{ème} enfant
- 20% pour les suivants

DIT que les enfants dotés d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui les contraint en raison d'allergie à apporter leur repas, ne seront facturés que pour les temps d'animation.

ADOPTÉ à compter du 01 septembre 2019, les tarifs suivants pour les services enfance jeunesse :

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

QF	Tarif périscolaire accueil du matin
0/380	1,17 €
381/700	1,28 €
700/1220	1,48 €
1221/1500	1.69 €
1501	1,79 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/19 

ID : 038-213800717-20190506-D190506_4-DE

QF	Tarif périscolaire du soir	Inclus 0.5€ pour le goûter
0/380	2,71 €	
381/700	3,02 €	
700/1220	3,43 €	
1221/1500	3,73 €	
1501 et plus	3,84 €	

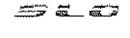
QF	TARIF PAI Péri scolaire Soir
0/380	2,21 €
381/700	2,52 €
700/1220	2,93 €
1221/1500	3,23 €
1501 et plus	3,34 €

RESTAURANT SCOLAIRE

QF	Coût famille	Temps d'animation	Repas
0/228	1€	0,57 €	0,43 €
229/304	1,89 €	1,32 €	0,57 €
305/381	2,44 €	1,71 €	0,74 €
382/457	2,98 €	2,08 €	0,90 €
458/548	3,57 €	2,49 €	1,08 €
549/625	4,17 €	2,91 €	1,26 €
626/701	4,73 €	3,30 €	1,43 €
702/777	5,26 €	3,67 €	1,59 €
778/914	6,02 €	4,21 €	1,81 €
915/1067	6,52 €	4,55 €	1,97 €
1068/1219	6,79 €	4,74 €	2,05 €
1220/1500	7,07 €	4,94 €	2,13 €
Plus de 1500	7,17 €	5,01 €	2,16 €
Personnel communal	4,78 €		4,78 €
Adulte extérieur	9,08 €		9,08 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/19 

ID : 038-213800717-20190506-D190506_4-DE

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRE ET ACCUEIL DU MERCREDI

Tarif journée avec repas

QF	Tarif Journalier
0/350	4,15 €
351/550	6,21 €
551/750	8,81 €
751/950	10,37 €
951/1150	13,49 €
1151/1500	14,52 €
1501/1800	18,67 €
1801 et plus	20,74 €

Tarif Hebdomadaire Forfait 5 jours (Vacances scolaires uniquement)

QF	Forfait 5 jours
0/350	17.65 €
351/550	26.43 €
551/750	37.46 €
751/950	44.08 €
951/1150	57.34 €
1151/1500	61.74 €
1501/1800	79.38 €
1801 et plus	88.17 €

Tarif demi-journée 2019/2020

QF	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0/350	3.90 €	2.84 €
351/550	5.44 €	4.40 €
551/750	7.27 €	6.21 €
751/950	8.30 €	7.27 €
951/1150	9.33 €	8.30 €
1151/1500	10.37 €	9.33 €
1501/1800	11.41 €	10.37 €
1801 et plus	11.41 €	10.37 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/19

ID : 038-213800717-20190506-D190506__4-DE

ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRE ET ACCUEIL DU MERCREDI : TARIFS EXTERIEURS (Enfants non scolarisés sur la commune ou parents non domiciliés sur la commune)

Tarif extérieur journée avec repas

QF	tarif 2019/2020
0/1150	20,74 €
1151/1800	23,86 €
1801 et plus	25,94 €

Tarif extérieur Hebdomadaire Forfait 5 jours Vacances scolaires uniquement)

QF	tarif 2019/2020
0/1150	88.18 €
1151/1800	101.43 €
1801 et plus	110.27 €

Tarif extérieur demi-journée 2019/2020

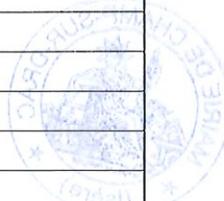
QF	Matin avec repas	Après-midi sans repas
0/1150	11.41 €	10.37 €
1151/1800	12.96 €	11.93 €
1801 et plus	13.99 €	12.96 €

ACTION JEUNESSE

QF	Tarif A	Tarif B
0/700	4.05 €	6.07 €
701/950	5.06 €	7.59 €
951/1220	6.78 €	10.18 €
1221/1500	8.81 €	13.21 €
1501 et plus	10.83 €	16.25 €
Cotisation annuelle 2019/2020	15 €	

Tarif STAGE

QF	Tarif STAGE B
0/700	6.07 €
701/950	7.59 €
951/1220	10.18 €
1221/1500	13.21 €
1501 et plus	16.25 €



Envoyé en préfecture le 13/05/2019

Reçu en préfecture le 13/05/2019

Affiché le 13/05/19 SLO

ID : 038-213800717-20190506-D190506_4-DE

Tarif extérieur

QF	Tarif A	Tarif B
0/1220	12.45 €	18.68 €
1220/1500	14.18 €	21.27 €
1501 et plus	15.90 €	22.84 €
Cotisation annuelle 2019/2020	20 €	

Tarif STAGE Extérieur

QF	Tarif STAGE B
0/1220	18.68 €
1220/1500	21.27 €
1501 et plus	22.84 €

Transport scolaire

Pour tous sans condition	
Tarif unique	8 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 9 mai 2019.

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification





